METZ MÉTROPOLE
EUROMÉTROPOLE DE METZ
MAISON DE LA MÉTROPOLE ▪ 1 Place du Parlement de Metz ▪ CS 30353 ▪ 57011 METZ CEDEX 1
T. 03 87 20 10 00 ▪ F. 03 57 88 32 68 ▪ eurometropolemetz.eu

DÉCISION N° 360 / 2025

confiant mandat spécial à Madame Nathalie SPORMEYEUR

Nous soussignés, François GROSDIDIER, Président de l'Eurométropole de Metz,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 15 juillet 2020, par laquelle le conseil de l'Eurométropole de Metz a donné délégation à son Président,

Considérant l'intérêt de cette mission pour l'Eurométropole de Metz,

DÉCIDONS :

- de confier mandat spécial à Madame Nathalie SPORMEYEUR, Vice-Présidente de l'Eurométropole de Metz, pour participer :
- le 11 juin à une réunion d'échange avec M. Emmanuel Lassalle de l'agence Rougerie + Tangram pour la validation des teintes et des matériaux
- le 12 juin à une visite de la piscine de Taverny
- De prendre en charge les frais éventuels engagés dans le cadre de cette mission.

Fait à Metz, le 10 JUIN 2025

Le Président

François GROSDIDIER
Maire de Metz
Conseiller Régional du Grand Est
Membre Honoraire du Parlement

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
057-200039865-20250610-Decis360-2025-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/06/2025
Pour l'autorité compétente par délégation